

Décision

Générale

colonial

Décision n° 293 concernant les Ministères.

n° 293

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 mars 1960

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro

31 mars 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Daoud, dactylocopiste à salaire journalier en service au Cercle de Tadjourah, est admis pour compter du 1er mars 1960 à salaire mensuel et classé dans la hiérarchie du personnel auxiliaire à la 4e catégorie, échelle V, 1er échelon, indice local 390.